

Le dix huit mai deux mil vingt et un à douze heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de **Monsieur ROUFFY Marc, Maire**.

Etaient présents :

Monsieur **ROUFFY** Marc ;
Monsieur **DE SOUZA** Pascal ;
Madame **DEPONT** Joëlle ;
Madame **BERTRAND** Danielle ;
Monsieur **RAVEAU** Bernard ;
Madame **NOULHIANE** Jocelyne ;
Monsieur **JOENNEY** Vincent (arrive à 19h20) ;
Madame **BRUN** Caroline ;
Monsieur **LANDUREAU** Marc ;
Monsieur **TOSI** Alberto ;

Absents excusés :

Madame **JACQUET** Magali donne procuration à Madame **DEPONT** Joëlle ;
Madame **BELLINO** Corinne ;
Monsieur **BLAIN** Bernard donne procuration à Monsieur **TOSI** Alberto ;

Absents non excusés :

Monsieur **PIQUE** Fernand ;

Madame **BRUN** Caroline a été désignée **secrétaire de séance**.

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 23 mars 2021 dont une copie a été adressée à chaque Conseiller Municipal.

Madame BERTRAND aimerait une précision sur le point n°1 concernant les demandes de subvention de la bâche de récupération des eaux de pluie : à savoir si la subvention a été demandée seulement sur le montant de la bâche ou sur tous les travaux concernant sa fourniture et sa pose. Monsieur ROUFFY répond que cela s'est fait sur la totalité des travaux.

***Monsieur ROUFFY précise qu'il en est de même pour les débitmètres.
Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.***

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 13 avril 2021 mars dont une copie a été adressée à chaque Conseiller Municipal, lequel est approuvé à l'unanimité.

Il est procédé à la signature du procès-verbal de la réunion du 30 avril 2021 mars dont une copie a été adressée à chaque Conseiller Municipal, lequel est approuvé à l'unanimité.

1/ Eglise - Travaux - avenant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de parement et de vitreries sur le chœur de l'Eglise Saint-Sulpice.

Un échafaudage a été installé pour le démontage des vitraux, partis depuis en restauration, et de ce fait, un état des lieux plus poussé a été effectué.

Il a alors été constaté un état de délabrement avancé, plus que prévu, de plusieurs pierres, ce qui a contraint l'entreprise Jacquet, chargée des travaux de restauration des pierres de taille, à établir un avenant au marché s'élevant à 31.144,13 € HT.

Madame DEPONT demande si la Commune peut solliciter une subvention pour cette somme non prévue. Monsieur ROUFFY répond que oui.

Monsieur RAVEAU demande si les devis sont définitifs ou s'il y aura d'autres surprises. Monsieur ROUFFY répond qu'ils sont définitifs pour les pierres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 11 voix pour,

ACCEPTE l'avenant de l'entreprise JACQUET s'élevant à 31.144,13 € HT.

SOLLICITE une subvention au taux maximum auprès de la DRAC ;

SOLLICITE une subvention au taux maximum auprès du Conseil départemental au titre des Fonds Patrimoniaux ;

2/ Fonds de concours voirie 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a prévu des travaux sur les routes intercommunales.

Pour la Commune de Palluau, cela concerne des purges et de curage :

- la rue du Pont à La Motte jusqu'à l'intersection avec la RD 63 (au niveau de Feny),
- la route de La Malleraye à La Vernelle.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de commune prend en charge 70 % et que le reste à charge pour les Communes est de 30% du montant TTC, ce qui correspond à 16.414,56 € TTC.

La Communauté de Communes récupère la TVA sur l'ensemble des travaux et le réinjecte l'année suivante.

Madame DEPONT demande si la partie de la route des Marronniers est prévue.

Monsieur ROUFFY répond qu'elle n'est pas intercommunale.

Monsieur DE SOUZA précise qu'il faut différencier la voirie communale de la voirie intercommunale et qu'il y avait un budget de 350.000 € à répartir sur l'ensemble des communes de la Communauté de Communes.

Monsieur RAVEAU signale que la rue de La Métairie est aussi en mauvais état.

Monsieur DE SOUZA répond que la rue Haute, la rue du cimetière, la rue des Remparts et la route de La Touche sont aussi en mauvais état mais que là, il vaut mieux attendre le passage des câbles par le SDEI.

Pour la rue Haute, du goudron chimique va être commandé.

Monsieur LANDUREAU précise que ce serait bien avant le 12 juin car il y a la course cycliste du « Tour Boischaud Champagne Brenne » qui y passe.

Arrivée de Monsieur JOENNEY à 19h20.

Madame DEPONT demande pourquoi la Commune ne récupère pas la TVA, que la Commune est perdante.

Monsieur RAVEAU ajoute que cela permettrait de réinvestir ce montant dans la voirie communale.

Monsieur ROUFFY répond que cela sera à voir lors du prochain conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 12 voix pour,

ACCEPTE de verser la somme de 16.414,56 € TTC au titre du Fonds de concours voirie 2021.

3/ Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BERTRAND.

Madame BERTRAND explique au Conseil Municipal que cette création concerne le poste de la personne qui fait actuellement le ménage et la garderie à l'école avant l'arrivée de l'ATSEM depuis 2009.

Le contrat actuel (saisonnier) ne pouvant être renouvelé en l'état, il s'agit de le transformer en contrat lié à un accroissement temporaire d'activité lié à la crise sanitaire.

Il existe 2 types de contrats :

- accroissement du travail (lié à la situation sanitaire)
- saisonnier

Cependant, il faudra penser à envisager un Contrat à Durée Indéterminée en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 12 voix pour,

DECIDE la création d'un poste ;

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} mai pour l'entretien des locaux et la garderie périscolaire à temps non complet pour une base de durée hebdomadaire de 15 heures les semaines scolaires. Ce temps sera variable en fonctions de l'activité scolaire et les contrats ne pourront excéder 12 mois d'activités sur 18 mois.

FIXE la rémunération des heures réalisées au SMIC en vigueur.

4/ Personnel Communal - facturation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour les différentes délibérations fixant le taux horaire du personnel communal pour accomplir certaines tâches : entretien des terrains privés dans le cadre de la salubrité publique ou sécurité publique, réparation des biens communaux endommagés par des particuliers ou associations, travaux en régie, ...

De ce fait, Monsieur le Maire propose plusieurs tarifs.

Monsieur RAVEAU signale que le taux horaire de la main d'œuvre est actuellement d'environ 60 € / h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 12 voix pour,

FIXE les tarifs suivants :

- agent communal sans matériel : 25 € /h
- agent communal ave petit matériel : 35 € /h
- agent communal avec gros matériel : 55 € /h

5/ SDEI - état des sommes dûes par ENEDIS

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre de collecter pour la Commune la somme due par ENEDIS au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Cette redevance s'élève à 215 €.

Le SDEI perçoit au nom des communes les redevances dues par le concessionnaire et le reverse à chaque commune individuellement par la suite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 12 voix pour,

ACCEPTE que le SDEI collecte pour lui les sommes dues par ENEDIS s'élevant à 215 €.

6/ GRDF - Redevance de concession

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le cahier des charges du contrat de concession de distribution publique de gaz prévoit, dans son article 5, le paiement d'une redevance de concession dite « de fonctionnement », appelée également « R1 ».

Celle-ci est calculée par rapport à la population (801), le linéaire des canalisations (6,485km), la durée de contrat de concession (30 ans), l'Indice ingénierie initial et l'Indice ingénierie de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 12 voix pour,

VALIDE le montant de la redevance de fonctionnement GrDF pour 2021, soit 774,50 € ;

7/ Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du secteur de La Châtre

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande de participation financière pour un élève domicilié à Palluau et empruntant les transports scolaires.

En effet, les délégués du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du secteur de La Châtre ont délibéré afin que toutes les communes de l'Indre et des départements limitrophes qui utilisent ce service, adhérentes ou non au syndicat, contribuent au bon fonctionnement de celui-ci.

Afin de permettre à cet élève d'utiliser leurs circuits de ramassage scolaire, le syndicat réclame la somme forfaitaire de 25 €.

Madame BRUN demande si la famille est déjà facturée pour ce service et à quoi servent les 25 € demandés.

Monsieur ROUFFY répond que la famille règle à la Région les frais d'inscription de 25 € pour que cet élève emprunte ce transport, organisé par la Région et que les 25 € réclamés servent au fonctionnement du syndicat du secteur de La Châtre.

Monsieur TOSI demande si le fait de ne pas régler la facture au syndicat pénalisera l'enfant.

Monsieur ROUFFY répond que comme le transport est assuré par la Région, le Syndicat ne peut refuser de transporter cet élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour et 1 abstention (ROUFFY),

REFUSE de régler les 25 € au syndicat Intercommunal du secteur de La Châtre ;

8/ Pays de Valençay - Validation du Sentier de Grande Randonnée

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Pays de Valençay dont fait partie la Commune dispose depuis de très nombreuses années d'un GR de Pays qui constitue un itinéraire de plus de 300 km de chemins balisés en plusieurs boucles.

Monsieur ROUFFY signale que le Comité de Tourisme a refait le parcours, notamment à la frontière de l'Indre et de l'Indre-et-Loire où il n'y a pas grand-chose à voir.

Après une consultation de toutes les Communes, le nouveau tracé du GR de Pays a été délibéré favorablement lors du comité syndical du 7 avril dernier.

Il convient désormais, avant de procéder au balisage, que chaque Commune délibère pour le tracé et l'inscription du sentier au Plan Départemental et d'Itinéraire de la Randonnée Pédestre.

D'ailleurs, Monsieur ROUFFY précise que la Commune de Levroux n'a pas accepté le balisage tel que présenté car il passait par un très beau point de vue mais qu'il débouchait sur la station d'épuration.

Madame DEPONT demande où le tracé passe dans la Commune, si des modifications ont été apportées.

Monsieur ROUFFY répond qu'il passe par la rue des Caves, la Cocandière, ...

Madame BERTRAND demande s'il est nécessaire de revoter si le tracé n'a pas été modifié.

Monsieur ROUFFY répond qu'il faut bien revoter.

Les prochaines étapes méthodologiques de ce projet sont les suivantes :

- homologation du nouveau circuit de randonnée
- débalisage et rebalisage des nouvelles et anciennes portions
- mise en tourisme (dépliants, application numériques, ...)
- projets annexes sur la randonnée à étudier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 12 voix pour,

ACCEPTE le tracé figurant sur les cartes annexes ;

S'ENGAGE à maintenir l'emprise du tracé dans le domaine public en l'inscrivant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

ASSURE, par tout moyen à sa convenance, l'entretien du tracé pour un usage pédestre ;

AUTORISE la réalisation du balisage, selon les normes nationales en vigueur proposées par la FFRandonnée.

9/ Route Européenne d'Artagnan - Itinéraire équestre dans l'Indre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Région Centre Val de Loire et le Comité Régional d'Equitation sont engagés dans l'élaboration de la route équestre d'Artagnan et font partie de l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (AERA).

Créée en novembre 2014, l'Association Européenne de la Route d'Artagnan s'est donnée pour objectif de créer le tout premier « Itinéraire équestre européen » sur le modèle des chemins de Saint Jacques de Compostelle, sur les traces du célèbre Mousquetaire.

La Route européenne d'Artagnan relie originellement le village de Lupiac dans le Gers, lieu de naissance du Mousquetaire d'Artagnan, à Maastricht dans le Limbourg (aux Pays-Bas), où il a trouvé la mort au combat.

Cet itinéraire européen est divisé en 6 routes thématiques.

La route royale traverse le département de l'Indre du nord au sud.

En partenariat avec l'Agence d'Attractivité de l'Indre sous couvert du Comité Départemental d'Equitation (CDE) et des territoires concernés, un projet de route est ainsi à l'étude pour le département de l'Indre.

Le projet d'itinéraire traverse Palluau .

Le Conseil doit délibérer pour l'inscription du tracé communal au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soit 12 voix pour,

ACCEPTE le tracé figurant sur les cartes annexes ;

S'ENGAGE à maintenir l'emprise du tracé dans le domaine public en l'inscrivant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

AUTORISE la réalisation du balisage, selon les normes nationales en vigueur proposées par l'Association Européenne de la Route d'Artagnan.

QUESTIONS DIVERSES

- AFM - Téléthon

M. ROUFFY fait part des remerciements de l'association AFM-Téléthon pour le don octroyé par la Commune.

- Elections Départementales et Régionales

M. ROUFFY rappelle les dates des élections : 20 et 27 juin et donne connaissance du planning pour la tenue du bureau de vote.

- Galerie d'arts

Mme DEPONT signale qu'il y a beaucoup d'effervescence au 16, rue Haute : toiture, placo, peinture, électricité.

M. DE SOUZA précise que ENEDIS a posé le compteur le jeudi de l'Ascension et que les délais devraient être tenus, que beaucoup de gravats ont été sortis de la cour et que du coup, celle-ci dispose d'une surface de 80 m², idéale pour les concerts.

Mme BRUN demande si le chantier peut se visiter.

M. DE SOUZA répond que oui.

M. TOSI signale que le menuisier est intervenu ce jour et qu'il a croisé des personnes sceptiques sur la date d'ouverture.

M. ROUFFY signale que la Trésorerie de Châtillon a beaucoup de retard pour payer les fournisseurs de la Commune depuis février et notamment les intervenants de ce chantier.

Mme DEPONT demande s'il y a une convention ou un quelconque papier de signé avec l'artiste.

M. ROUFFY répond que cela se fera lors du prochain conseil municipal.

M. RAVEAU demande si sa venue est sûre et pour combien de temps.

M. ROUFFY répond que oui et pour l'été.

M. RAVEAU demande s'il va régler quelque chose à la Commune.

M. ROUFFY répond que oui.

Mme DEPONT trouve dommage qu'il reste si peu vu le montant des travaux.

M. DE SOUZA répond qu'évidemment cela serait mieux sur l'année.

- Marché dominical

M. ROUFFY explique qu'il existe une régie des droits de place pour le marché mais que le placier, qui est le suppléant et non pas le titulaire de la régie, n'a pas récupéré l'argent depuis plusieurs mois.

Par ailleurs, la caisse n'est pas juste.

M. JOENNEY demande comment connaître le nombre de placements pris.

M. ROUFFY répond que le placier dispose d'un carnet à souche et que les tickets font foi.

M. TOSI demande qui a perçu les indemnités de régisseur car c'est à lui de rendre des comptes.

M. ROUFFY répond que c'est le titulaire.

Madame DEPONT et Mme BERTRAND proposent de rencontrer le régisseur titulaire afin de faire le point avec lui.

M. DE SOUZA demande qui va maintenant faire payer les droits de place vu que le suppléant du régisseur est décédé.

M. ROUFFY répond qu'il va falloir regarder qui peut remplir les fonctions de régisseur.

- Place du Champ de Foire

Mme DEPONT demande quand sera désherbé le Champ de Foire.

M. DE SOUZA répond que l'entreprise chargée des travaux viendra bientôt désherber les côtés.

Mme DEPONT précise qu'au pied des marronniers, les mauvaises herbes sont très hautes (colza, ...).

Mme BRUN rétorque que c'est dégueulasse.

M. LANDUREAU renchérit en disant qu'il faudrait au moins tondre.

Mme BERTRAND trouve que les lierres dans les pare terres ne sont pas du plus bel effet.

- Espaces verts

Mme DEPONT signale que La Plage est aussi à entretenir, surtout le long de la haie.

M. DE SOUZA que pour le moment, les employés techniques s'occupent des fleurs et que du coup, la tonte attendra.

M. TOSI confirme que les herbes sont très hautes à La Guinguette.

M. DE SOUZA répond que dans ce cas-là, les employés ne s'occuperont plus des chemins et reprendront la tonte.

M. JOENNEY signale qu'il est dommage que ce ne soit pas entretenu car il y a effectivement beaucoup de pêcheurs.

- Chiens

M. JOENNEY demande s'il peut y avoir un rappel dans la lettre mensuelle sur les brûlages et sur les aboiements intempestifs des chiens.

- Tennis

Mme DEPONT signale qu'elle a vu sur Facebook que M. KAUFFMANN avait posté des commentaires sur l'association Tennis.

M. DE SOUZA précise que l'association créée par M. KAUFFMANN est enregistrée en Préfecture et qu'il souhaiterait récupérer la somme remise à la Commune par le Club de Tennis.

Mme DEPONT fait remarquer qu'il envisage de construire un muret et qu'il compte fermer à clés les terrains

M. DE SOUZA répond qu'il doit déposer une demande de travaux à la mairie.

- Signalétique

M. RAVEAU informe qu'il a été contacté par un agriculteur qui avait besoin de panneaux signalétiques pour sécuriser les routes empruntées pour faire son ensilage.

Comme la mairie était fermée, il a emprunté des panneaux à la Motte.

- Associations

La commission des associations devrait se réunir prochainement pour statuer sur les demandes de subvention.

Par ailleurs, il faudrait voir pour l'organisation d'une brocante pour la fête du 14 juillet sachant que M. BLAIN a fait part de sa démission du Comité des Fêtes.

- Réunion

M. ROUFFY indique que la prochaine réunion de conseil aurait lieu le 29 juin sauf s'il y a urgence et qu'il n'y en aura pas en juillet ni en août.

Clôture de la séance à 20h40

ROUFFY Marc

DE SOUZA Pascal

DEPONT Joëlle

BERTRAND Danielle

RAVEAU Bernard

NOULHIANE Jocelyne

JOENNEY Vincent

BRUN Caroline

LANDUREAU Marc

TOSI Alberto